

Formation JAE2

Connaissances requises

- **Règles du jeu** : Les 255 questions répertoriées dans le guide « l'arbitrage en 255 questions »
- **Règlements administratifs** : Titre quatrième, chapitre I (code disciplinaire) sous- section I – sections II et III, chapitre II (code sportif) du manuel « Statuts et Règlements ».
- **Règlements sportifs** : Le titre Troisième (compétitions par équipes) des Règlements Sportifs du manuel « Statuts et règlements »
- **Règlements des championnats par équipes de la Ligue**
- **Le juge arbitre d'une rencontre par équipe (dernière édition)**

Examen type

L'épreuve se déroule sous le contrôle de la Commission Régionale d'Arbitrage.

Elle est constituée de deux parties : l'épreuve théorique et l'épreuve pratique.

Pour être admis à la qualification le candidat doit obtenir la moyenne à l'épreuve théorique et obtenir une évaluation positive sur l'épreuve pratique.

L'ensemble de ces épreuves dure deux heures.

- **Epreuve théorique**

Un questionnaire sur les règles du jeu : 20 questions prises parmi les 255, intégrant des questions sur des cas où un juge-arbitre est amené à statuer (noté sur 40).

Un questionnaire d'une dizaine de questions sur les Règlements Administratifs et les Règlements Sportifs relatifs aux rencontres du championnat de France seniors, avec une majorité de cas et décisions (noté sur 60)

- **Epreuve pratique**

Etude de situations particulières

Rédaction d'un état de résultats d'une rencontre par équipes et de divers documents annexes ou comptes-rendus d'incidents